

COMMUNE DE DRACY LE FORT


ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

République Française

SEANCE 30 Juin 2020

<p>Nombre de membres du CCAS : 15 (y compris le Président)</p> <p>Date de la convocation : 23.06.2020</p> <p>Délibération 7-2020</p> <p>OBJET : Tarifs « option wi-fi » Salle Polyvalente</p>	<p>L'an 2020</p> <p>Le 30 juin à 18h30</p> <p>Le C.C.A.S. de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire et Président.</p> <p>Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nathalie SCHOUMACHER – Mireille MENAND – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Michel BERNARD – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND.</p> <p>Excusés ayant donné procuration : Jean-Bernard TUETHEY procuration à Olivier GROSJEAN Danièle GODEY procuration à Dominique PETITJEAN Céline MICHARD procuration à Marie-Claude PALMACE</p> <p>Excusée : Josiane CARMINATI-LUCAS</p>
<p>Le Président du C.C.A.S. Olivier GROSJEAN</p> 	<p>Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE</p> <p>Dans le cadre de l'installation d'une borne « wi-fi » à la Salle Polyvalente, cette option est proposée lors de sa location et de la mise à disposition de celle-ci aux associations locales.</p> <p>Le C.C.A.S. fixe, comme suit, le tarif de cette option à compter du 1^{er} septembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Dracysiens et extérieurs (particuliers) : 10 € - le week-end ;➤ Associations Locales : gratuité. <p>Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le <u>26.07.2020</u> et publié, affiché ou notifié :</p> <p>.....</p> <p>Accord à l'unanimité.</p> <p>Le maire Président</p> 